

SARL « 3 + IMMO »

Au capital de 10 000 €

Dont le siège social, est au 186 Chaussée Jules FERRY 80000 AMIENS.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 03/01/2024

Le 03 janvier 2024

A 15 heures

Les associés de la Société 3 + IMMO se sont réunis au siège de la société en Assemblée Générale sur convocation faite par le Gérant, en son nom Monsieur Thibault MARIE, adressée par courriel.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur le Président de séance, Thibault MARIE en sa qualité de Gérant de la société.

Le Président de séance contacte que les associés présents et représentés détiennent l'intégralité des droits de vote de la société. En conséquence, l'Assemblée général réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de Séance rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

- **Mutation du siège social**
- **Résultats du dernier exercice**
- **Réforme budgétaire**

Les associés reconnaissent que les documents requis leur ont été préalablement communiqués, notamment :

- **Le dernier bilan**

Les associés reconnaissent la validité de la convocation et de la tenue de l'assemblée.

La discussion générale est ensuite ouverte. Le Président de séance fournit toutes les précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées. Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

RESOLUTIONS

Première résolution, CHANGEMENT DU SIEGE SOCIAL

L'assemblée des associés décide de ne pas poursuivre le bail locatif fixant notre siège social au 186 Chaussée Jules FERRY 80000 AMIENS ce pour des raisons économiques et décide de l'installer au domicile du Gérant, 46 rue Abladène 80090 AMIENS et ceci pour une durée d'au moins deux ans.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés à l'unanimité.

Deuxième résolution, COMPTES ANNUEL, RESULTATS

Le résultat de l'exercice 2023 force à constater le déficit de 7319 € et confirme un report à nouveau.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés à l'unanimité.

Troisième résolution, REFORMES BUDGETAIRES.

Par mesure économique l'embauche de salariés, apprentis, stagiaires portant à une rémunération mensuelle est gelée sur l'année 2024. Toute future embauche devra désormais faire l'objet d'un accord unanime des deux associés.

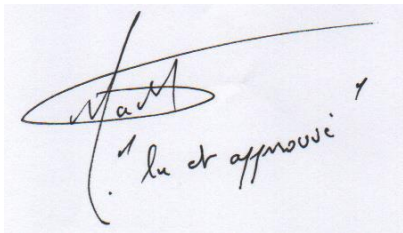
Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

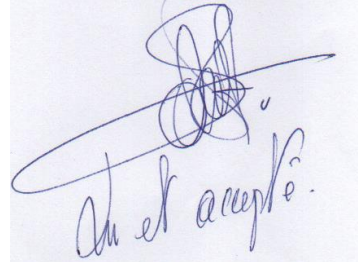
Le Gérant, Président d'assemblée.

Monsieur Thibault MARIE

Handwritten signature of Monsieur Thibault MARIE in blue ink. The signature is stylized and includes the words "lu et approuvé" written below it.

Associé

Monsieur Frédéric LALOUETTE

Handwritten signature of Monsieur Frédéric LALOUETTE in blue ink. The signature is stylized and includes the words "lu et approuvé" written below it.